

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 9 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	12
Qui ont pris part à la délibération	14

Date de convocation :
2 novembre 2015

L'an deux mille quinze
et le 9 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
16 novembre 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean François PATTE- Christelle
MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE
- SIORAT Florence - Charlène GRABIE- Lionel AZEMAR - Maryline JAMIN -
David VALETTE - Nathalie FRIQUART

Excusés : Vincent ROUILLET - Christèle JACKIEWICZ

Procurations : Vincent ROUILLET a donné procuration à Laurence KLEIN-
Christèle JACKIEWICZ a donné procuration à Christelle MARTINEZ MINATI

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 5 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015-45- OBJET : Autorisation communale de stationnement d'un taxi (création d'une licence de taxi)

Madame le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal de la liste d'attente des demandes de stationnement de taxi enregistrées dans la commune.
Cette liste se compose d'une seule demande en date du 10 juin 2015.

Madame le Maire explique au Conseil municipal la procédure d'autorisation communale de stationnement de taxi, elle fait référence aux textes suivants :
- Loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi.
- Décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de délivrer une autorisation de stationnement de taxi sur la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Décide de créer une première licence de taxi à titre gratuit à la personne inscrite sur liste d'attente chronologique des demandeurs d'une licence communale.
Le dossier de cette personne devra être présenté devant la commission départementale des taxis et voitures de petites remises qui siège en préfecture. Cette commission va ensuite émettre un avis consultatif obligatoire.
Le Maire ne pourra prendre de décision d'attribution de licence qu'après avoir pris connaissance de l'avis de la commission départementale communiquée par le préfet.

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

► Création d'une nouvelle licence de Taxi

Monsieur ROSSI est venu apporter des précisions concernant sa demande d'autorisation de stationner sur la commune. Il existe à ce jour 4 taxis sur le territoire intercommunal. Une fois en exercice, ce dernier proposera une remise de 10% à tous les habitants de Saint Pierre de Lages.

► Bilan financier

Madame le Maire commente l'état du budget au 2 novembre 2015 :

Section de fonctionnement :

En dépenses : sur 564 070.79 € de crédits ouverts, la municipalité a dépensé 433 470.34 €.

L'évolution des dépenses ne présente pas de caractère anormal par rapport au budget prévisionnel.

Madame le Maire est cependant venue éclaircir certains points :

-les crédits alloués au compte 60611 concernant l'eau et l'assainissement ont été dépassés, du fait d'une double facturation par le SMEA : année 2014 et 2015.

- les crédits du compte 6156 destinés à la maintenance ont également été dépassés : la municipalité a signé de nouveaux contrats de maintenance en cours d'exercice, notamment concernant l'hygiène et la sécurité à l'école, la dératisation ainsi que le remplacement du moteur du cumulus de l'établissement scolaire tombé en panne peu avant la rentrée.

- Les crédits prévus pour la publication du bulletin municipal ont été dépassés (compte 6237) : l'édition 2014 comptait plus de pages que les années précédentes.

- Des variations sont observées au niveau des dépenses liées au personnel suite au recours à des contrats de remplacement en cours d'année ainsi qu'à des prolongations de contrats. Les dépenses de personnels s'élèvent actuellement à 221 900.99 € pour 280 990 € prévus. En cas de dépassement, une décision modificative sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

En recettes : sur 610 860.12 € budgétisés, 575 751.22 € ont été perçus. Les recettes ne sollicitent pas de commentaires particuliers hormis le fait que ces dernières avaient été évaluées de la manière la plus restreinte possible, elles sont donc assez souvent plus élevées que les crédits budgétisés. Madame le Maire évoque le fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement prévu au compte 7482 pour lequel la municipalité avait budgétisé 15 000 € et qui bénéficiera au final de 19 456.37 €.

Section d'investissement :

En dépenses : sur 255 585.40 € prévus, 213 792.21 ont été dépensés.

-Les 10 000 € prévus pour la révision du PLU sur le compte 202 n'ont pas été utilisés. La révision est amorcée les crédits seront reportés sur le budget 2016.

-les 2 000 € destinés à l'amélioration de l'isolation phonique de la cantine n'ont toujours pas été dépensés mais le seront avant la fin de l'année. Le devis pour l'acquisition de tampons à fixer sous les chaises est approuvé.

-Une nouvelle décision modificative sera prise pour étendre les crédits du compte 2135 sur lequel figure l'acquisition des panneaux de stationnement. Des marquages au sol (traversée piétons) sont prévus pour répondre à la demande de plusieurs habitants situés sur la route de Toulouse.

-Le compte 2138 regroupant le matériel pédagogique scolaire ainsi que l'acquisition d'un lampadaire devrait bientôt être clôturé. La commune demeure en attente d'un devis pour le remplacement du lampadaire des coteaux des Pyrénées.

-Il reste 1 500 € destinés à l'acquisition d'outils pour le service technique sur le compte 2158.

- Toutes les opérations prévues sur le compte 2183 (informatique) ont été réalisées. 1 135,40 € sont disponibles sur ce compte, crédits qui serviront en partie à l'acquisition des opérations supplémentaires sur le compte 2135.

-17 000 € ont été prévus sur le compte 2313 afin de rénover la salle des fêtes, ces crédits n'ont pas été dépensés et seront reportés sur le budget 2016.

En recettes : sur 44 620,76 € prévus 98 927,09 € ont été perçus, cela s'explique par l'excédent de fonctionnement prévu au compte 1068 qui s'élève à 51 859,49 €.

► **Commission entretien des bâtiments et des espaces verts**

→ Projet salle des fêtes

Madame le Maire souligne l'importance du projet de rénovation de la salle des fêtes. Un tel projet amènera la municipalité à faire des choix dans ses futurs investissements. La question est donc toujours à l'étude.

Madame MARTINEZ MINATI expose un projet de refonte totale de la salle avec une extension côté route. L'agrandissement des entrées permettrait une plus grande luminosité, tout comme la mise en place d'une grande fenêtre circulaire sur le nouveau mur côté route. Des toilettes seraient installées à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur de la salle. Un gros travail serait effectué en matière d'isolation.

Madame le Maire suggère de remobiliser le CAUE une fois le point fait sur l'évaluation des besoins qui sont en cours d'étude. La nouvelle salle des fêtes devrait disposer d'une grande salle capable d'accueillir jusqu'à 200 personnes ainsi qu'au moins 2 salles destinées aux associations. L'idée d'utiliser des panneaux solaires a été évoquée, tout comme la mise en place d'une climatisation réversible. Le type de sol devra également être étudié.

Un débat a eu lieu concernant la nature des menuiseries. Certains membres du Conseil préféreraient des menuiseries traditionnelles en bois et non en aluminium. Il a cependant été souligné l'importance du fait que le bois vieillissait moins bien sur long terme et la difficulté de l'entretien.

Des subventions auprès de plusieurs organismes, tel le département ou la région, pourront être sollicitées afin de réaliser ces travaux. Il est également envisageable de se tourner vers le RENOVAL (du SICOVAL) afin de se faire conseiller.

→ Pool routier

Des travaux de réhabilitation du chemin communal d'en Curt sont programmés ainsi que le curage des fossés.

→ Panneaux de signalisation

La municipalité a fait le choix d'investir dans les panneaux de signalisation et les marquages aux sols qui faisaient défaut à la sécurité de la commune. Cela sera pris en compte dans le budget après une décision modificative (cf bilan financier).

→ Lotissement des Pyrénées

Les administrés souhaiteraient que la commune intègre dans son domaine public le terre-plein végétalisé situé près du piétonnier menant au collège. La municipalité est d'accord sur la destination de ce terre-plein qui a vocation à être commun.

Il faudra cependant étudier la question auprès de l'intercommunalité ainsi que du département, car ces derniers peuvent être plus légitimes que la commune à récupérer ce terrain situé près du collège et en bordure de la départementale.

→ Divers

Les marchands du marché plein vent souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un éclairage. Une solution est à l'étude.

L'installation du nouveau bureau du directeur du centre de loisirs est toujours à l'étude. Les derniers devis reçus pour l'installation de la porte d'entrée ayant été jugés trop onéreux, la municipalité attend d'autres propositions en se fixant le mois de janvier comme date de début des travaux.

Concernant le problème de l'inondation des caveaux au cimetière, la municipalité n'a toujours pas reçu de devis complémentaires pour les travaux de terrassement, des relances seront effectuées.

De nombreuses demandes concernant le curage des fossés ont été faites à la commune. Une partie de la gestion des fossés dépendait autrefois de l'association foncière qui a été dissoute en 2002. La commune a alors pris en charge les compétences. A ce jour, des recherches sont en cours pour définir clairement les compétences et délimitation d'intervention attribuées à l'association foncière.

► **Commission aux affaires scolaires**

→ Bruit à la cantine

La municipalité a décidé d'un commun accord de s'orienter vers la solution de mise en place de tampons aux pieds de chaises afin de limiter le bruit à la cantine. Le devis de 1758,72 euro TTC a été approuvé.

→ Bilan du Conseil d'école

L'école recense 104 élèves cette année mais les prévisions actuelles font état d'un total de 98 élèves pour l'année 2016-2017 ce qui aurait pour conséquence la fermeture d'une classe.

Un projet d'aménagement de la bibliothèque avec poufs et placard est en cours de chiffrage.

Des problèmes de fuites ont été signalés dans une classe, l'eau a été temporairement coupée dans cette même classe en attendant une solution.

Des recommandations ont été faites par rapport aux futurs travaux, notamment le fait que les classes doivent être dégagées de tout affichage aux murs avant le début des travaux et le fait que les professeurs doivent en être informés.

Suite aux directives de l'inspection académique, le projet éducatif territorial (PEDT) doit figurer dans le règlement de l'école, ce dernier devra être résumé en 4 phrases.

L'école est confrontée à un manque d'espace de stockage ce qui rend difficile certains projets ; tel celui pour les parents d'élèves d'acheter des trottinettes et de les stocker à l'école. Se pose également le problème du stockage du papier de l'école à la mairie, rendant difficilement accessible ce dernier au personnel scolaire.

La Municipalité recherche un volontaire afin de pouvoir jouer le rôle du Père Noël à l'école.

→ ALSH jeunes

Le bilan du centre ados s'avère être très positif dans son ensemble. 18 jeunes étaient inscrits et les chantiers ont bien fonctionné, malgré une légère baisse des effectifs au fil de la semaine. Deux sorties ont été organisées : accrobranche et Laser Quest. Un questionnaire sera transmis aux participants afin de recueillir leurs remarques sur le centre.

La municipalité réfléchit sur un aménagement de la salle. Il a été suggéré de fabriquer un canapé ainsi qu'une table basse avec des palettes, auxquelles des coussins seraient ajoutés.

L'idée d'élire des jeunes en tant que représentant du centre ados lors du Conseil Municipal a été évoquée, cela pourrait être mis en place dès septembre 2016.

Les jeunes ont revendiqué une trousse de secours ainsi qu'un verrou pour les toilettes, ce qui sera mis en place lors de la prochaine session.

Les élus ont souligné un léger manque d'organisation concernant les activités de la première session, cependant le bilan général est plus que satisfaisant et les prochains centre ados devraient tirer bénéfice de cette première expérience.

→ Collège

M Perret a relayé une demande du Conseil d'administration du Collège à la Communauté de Commune cœur Lauragais. La demande porte sur 2 points :

- modification du tracé de la piste cyclable du parking du collège :

L'actuel tracé passe sur la route d'accès autos du collège où de très nombreux véhicules circulent matin, midi et soir, et parfois (malgré l'interdiction) y stationnent ; le conseil d'administration propose de déplacer cette piste cyclable sur le trottoir large qui sépare la voie d'accès autos du parking bus. Cette solution apparaît beaucoup plus sécurisée pour les collégiens cyclistes ;

– pose de bornes amovibles devant le parvis du collège :

De nombreux véhicules s'arrêtent, voire stationnent en attente, et ce en empiétant largement sur la surface du parvis, se rapprochant dangereusement des vitres du collège ; le conseil d'administration demande à Cœur Lauragais la sécurisation de ce parvis à travers la pose de bornes amovibles (30 à 40 plots).

A ce jour la demande est restée sans réponse. Madame Le Maire relance Cœur Lauragais.

► **Commission urbanisme**

Plusieurs réunions sont programmées avec l'agence technique départementale (ATD), afin d'élaborer les documents nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme (PLU). Un travail préparatoire devra cependant être effectué en aval par la commission d'urbanisme afin que l'ATD puisse élaborer les documents avec un maximum de précisions.

Le PLU sera en phase avec les lois ALUR et GRENELLE 2. Monsieur PATTE a recommandé de faire un audit auprès des propriétaires afin de recueillir leurs points de vue qui pourraient être utiles lors de la révision du PLU. La mise en place d'un tel audit devrait s'élever autour de 80 € par propriétaire ; sachant qu'il faudrait une vingtaine d'échanges pour que l'audit soit concluant. Le conseil est favorable à cette proposition et intégrera l'audit au budget 2016.

Le conseil prévoit la fin de la procédure de révision au début de l'année 2017.

Madame le Maire fait part de sa volonté de prendre un stagiaire en urbanisme afin de mettre à jour les données cadastrales ainsi qu'identifier et reclasser les parcelles du domaine privé vers le domaine public.

► **Marché public de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics**

La municipalité étudie les offres des différents cabinets afin de réaliser un audit postérieur au marché public à procédure adaptée (MAPA) relatif à la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public. Deux devis ont déjà été reçus pour l'audit. D'autres devis sont en attente et un choix devrait être fait d'ici la fin du mois.

► Critère d'évaluation des agents pour l'entretien annuel

Madame le Maire a proposé au Conseil de reprendre les critères d'évaluation proposés par le centre de gestion. L'ensemble du conseil pense que ces critères sont trop complexes, ils seront donc retravaillés. Ces critères seront soumis au Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion dont les dernières sessions sont programmées les jeudi 26 novembre 2015 et mardi 15 décembre 2015.

► Projet de fusion Communauté de Communes Cœur Lauragais/Coloursud/Cap Lauragais

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion de 3 Communautés de Communes : Cœur Lauragais, Coloursud et Cap Lauragais. Ce projet de fusion est adossé à la loi Notre qui fixe le seuil minimum de population pour les Communautés de communes à 15 000 habitants. La population de Cœur Lauragais s'élève à 14588 habitants selon le recensement 2012.

Madame le Maire est opposée à ce projet de fusion. D'une part, la population réelle de Cœur Lauragais dépasse aujourd'hui les 15000 habitants puisque les chiffres officiels sont ceux des recensements 2012. Cœur Lauragais est donc d'ores et déjà en conformité avec la loi Notre. D'autre part, le projet de fusion conduirait à une EPCI de 58 communes et 36 881 habitants ; ce qui nuirait à l'exercice démocratique et à la représentation des petites communes. Enfin, la commune de St Pierre de Lages a rejoint Cœur Lauragais il y a à peine 2 ans tout comme Caraman, Lanta, St Foy d'Aigrefeuille et Vallesvilles. L'entrée de ces 5 communes dans Cœur Lauragais peut s'assimiler à une fusion de Communauté de Communes dans la mesure où la population de l'EPCI existante a été doublée. Aujourd'hui Cœur Lauragais est toujours en cours d'appropriation du fonctionnement de l'EPCI et pas encore véritablement en mode projet ; une nouvelle fusion nous conduira vers une nouvelle période de mise en fonctionnement qui risque fort d'être longue. A ce jour, les économies d'échelles engendrées par cette fusion ne sont pas connues.

La fusion engendrera également la construction de nouveaux locaux ainsi que des transferts de personnels ce qui aura un coût. Madame le Maire souligne également une perte de proximité, les élus seront alors concernés par un territoire qui s'étendra de St Pierre de Lages à Nailloux.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil sur l'avis du conseil municipal vis-à-vis de l'adhésion de la commune à ce regroupement.

► Régime indemnitaire des agents communaux

Par une délibération en date du 4 juillet 2000 la municipalité avait fixé une prime semestrielle pour les agents communaux. Toujours en vigueur, cette prime peut s'élever jusqu'à 17% du montant semestriel brut perçu par l'agent. Actuellement, tous les agents perçoivent 13 % sans critère d'attribution particulier, ce qui correspond approximativement à 1 mois et demi de salaire supplémentaire par an. La délibération charge le maire de déterminer le taux applicable à chaque agent.

Madame Le Maire demande l'avis du conseil sur les critères d'attribution de cette prime.

Certains conseillers estiment que cette prime est assez élevée. D'autres pensent au contraire, qu'au vu des salaires assez faibles des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, cette prime est justifiée.

Plusieurs idées de réforme ont été proposées dont la mise en place d'une partie fixe de la prime, avec un pourcentage variable, définie clairement lors de l'entretien annuel avec les agents. La mise en place d'une prime commune à chaque service, dans l'idée que cela améliorerait la solidarité intra-service, a également été évoquée.

La question est toujours en réflexion. Madame Le Maire proposera un vote au prochain conseil municipal.

► **Cérémonie du 11 novembre**

Des tracts ont été distribués pour la cérémonie du 11 novembre, certains quartiers n'ont pas encore pu en bénéficier, notamment Monplaisir, la Cité Jardins ainsi que les Balcons Du Tournon. Ces oublis seront corrigés dès le lendemain du Conseil.

► **Élections Régionales – 6 et 13 décembre 2015.**

Les tableaux des inscriptions ont été distribués aux élus.

► **Sujets divers**

Une demande d'emplacement pour un camion à pizza a été faite auprès de la municipalité ; cette demande a été acceptée par le conseil sous réserve de ne pas s'installer en même temps que le marché de plein vent le vendredi après-midi.

Madame le Maire annonce la démission à compter du 1^{er} février 2016 d'un agent adjoint technique au sein de l'école. La démission a été acceptée par Madame le Maire, l'agent sera dans un premier temps remplacé par un contrat aidé en charge du ménage et en soutien à la cantine ainsi que par un nouvel animateur du centre de loisirs.

Madame le Maire indique que la commission sécurité de la salle des fêtes fera une visite le 19 novembre 2015.

Une animation avec dégustation de vin nouveau et charcuterie est programmée le vendredi 27 novembre sur le marché de plein vent.

**La séance est levée le lundi 9 novembre à 00h49.
Le prochain conseil aura lieu le 7 décembre 2015 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2015-45- OBJET : Autorisation communale de stationnement d'un taxi (création d'une licence de taxi)

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	ABSENT –Procuration donnée à Laurence KLEIN
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	ABSENT –Procuration donnée à Christelle MARTINEZ MINATI
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	